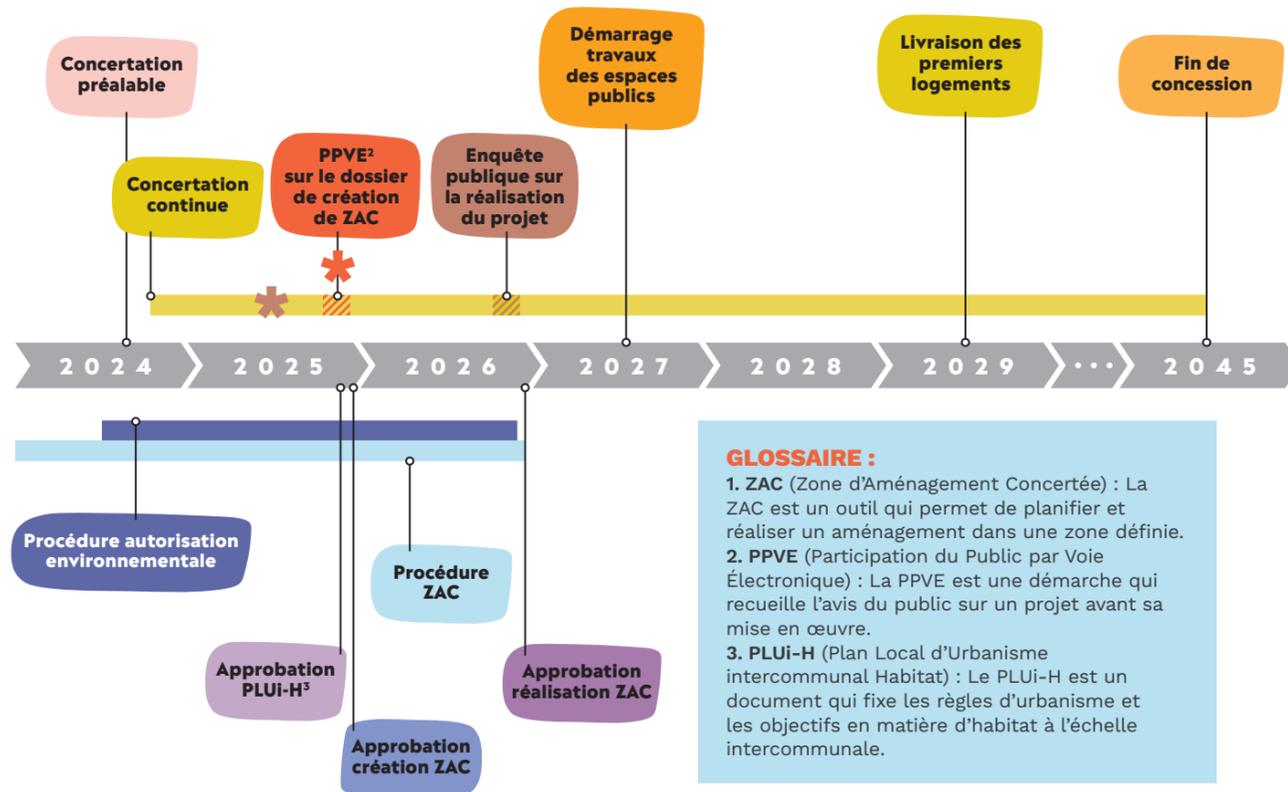


Calendrier prévisionnel du projet

Le projet Paléficat - Rives de l'Hers s'inscrit dans le temps long

Différentes étapes techniques et demandes d'autorisation sont nécessaires à sa mise en œuvre. Ce calendrier prévisionnel s'ajustera en fonction de l'avancée du projet.



GLOSSAIRE :

- ZAC** (Zone d'Aménagement Concertée) : La ZAC est un outil qui permet de planifier et réaliser un aménagement dans une zone définie.
- PPVE** (Participation du Public par Voie Électronique) : La PPVE est une démarche qui recueille l'avis du public sur un projet avant sa mise en œuvre.
- PLUi-H** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) : Le PLUi-H est un document qui fixe les règles d'urbanisme et les objectifs en matière d'habitat à l'échelle intercommunale.

Prochains rendez-vous

* **24 juin 2025**
Réunion du Comité de Suivi de la concertation (COSUI)

Instance représentative des différentes parties prenantes du projet, **le COSUI a pour objectif de suivre et d'évaluer la participation du public tout au long du projet.**

* **Automne 2025**
Participation du Public par Voie Électronique (PPVE)

Grâce à cette procédure, qui durera un mois, vous pourrez consulter le dossier de création de la ZAC Paléficat – Rives de l'Hers, incluant son étude d'impact, puis consigner vos remarques et contributions. **Les modalités de participation vous seront détaillées à la rentrée** ; les dates ne sont pas encore arrêtées à ce jour :



jeparticipe.metropole.toulouse.fr

OU FLASHEZ LE QR CODE

Paléficat

Rives de l'Hers

LETTRE D'INFO N°1
Juin | 2025



Pour accueillir une partie des nouveaux habitants qui rejoignent chaque année notre métropole, le projet d'aménagement Paléficat – Rives de l'Hers se veut exemplaire et innovant, en cohérence avec les ambitions de développement bas-carbone du territoire.

Pour vous tenir régulièrement informé sur le temps long du projet, nous avons souhaité la création d'une lettre d'information qui vous sera adressée à chaque étape importante. Ainsi, ce premier numéro s'attache à résumer les principales composantes du projet, dont la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC¹) a été approuvée le 10 avril dernier en Conseil Métropolitain.

Cette lettre vous précise également le calendrier du projet et les prochaines étapes.

Avec et pour vous, construisons la ville de demain,
Bonne lecture,

Annette LAIGNEAU
Vice-présidente de
Toulouse Métropole

Valérie JACQUET-VOLLEAU
Maire des quartiers Trois-Cocus,
Borderouge, Croix-Daurade,
Paléficat et Grand Selve

Michel ROUGÉ
Maire de Launaguet

Un nouveau quartier, tout naturellement



Le projet d'aménagement Paléficat – Rives de l'Hers, qui s'étend sur 121 hectares à aménager d'ici 2045, répond aux enjeux de transition énergétique et environnementale, de mobilité durable et de qualité de vie.

Les objectifs du projet

- Concevoir un projet exemplaire et innovant répondant aux enjeux de la ville de demain.
- Assurer un développement urbain maîtrisé et harmonieux.
- Préserver et valoriser les composantes patrimoniales, paysagères et écologiques du site.
- Développer un projet diversifié, proposant logements, commerces et locaux d'activités.
- Répondre aux objectifs de cohérence urbanisme/mobilité.

En résumé, le projet c'est :

37 000 m² d'activités économiques, commerces et services avec préservation des secteurs existants



Commerces, services de proximité et activités

Environ 4 000 logements



Logements pour tous



Un grand parc urbain

+ de 18 hectares de parc
5 000 arbres plantés



Pistes cyclables et voies piétonnes
15 km de chemins piétons
4,5 km de parcours cyclables



Équipements publics

36 000 m²

À ce stade, les orientations d'aménagement et la programmation ne sont pas définitives et ont vocation à s'affiner jusqu'à l'enquête publique.

Un projet concerté

Plusieurs étapes ont déjà permis de recueillir les attentes et les besoins du grand public pour le projet. Notamment, la concertation préalable réglementaire à la création de la ZAC, qui s'est déroulée du 14 octobre au 14 décembre 2024, a permis d'échanger avec plus de 161 personnes et de recueillir 100 avis et questions du public (dont 48 via le registre numérique et papier).



Consultez le bilan complet de la concertation préalable réglementaire sur :

jeparticipe.metropole.toulouse.fr

OU FLASHEZ LE QR CODE

Les partis-pris du projet

1

S'inspirer du paysage existant et créer un grand parc central

Pour conserver et mettre en valeur le patrimoine existant, les espaces naturels et agricoles ainsi que les zones humides du secteur seront préservées.

Un grand parc central de plus de 18 hectares, le parc du Ru, sera créé et plus de 5 000 arbres seront plantés.

2

Favoriser les déplacements à pieds et à vélo

Pour réduire l'empreinte carbone, le projet développera les cheminements piétons et cycles. Le réseau de bus sera restructuré progressivement, à mesure de l'avancée du projet pour relier efficacement les stations de métro les plus proches.



3

Proposer un aménagement par quartier et soigner la qualité des logements

Pour une plus grande qualité de vie et le respect du voisinage, l'aménagement sera spécifique à chacun des 6 quartiers qui composent le projet. La forme des bâtiments et le nombre d'étages seront ainsi ajustés en fonction du contexte. Des objectifs ambitieux de performance environnementale et énergétique seront imposés aux opérateurs immobiliers.

4

Concevoir des usages variés et une programmation harmonieuse

Pour répondre aux besoins des habitants et usagers, le projet développera des commerces et services de proximité, ainsi que plusieurs équipements publics et de loisirs. Pour intégrer le passé maraîcher du quartier, environ 3 hectares seront dédiés à l'agriculture urbaine.